

SÉANCE DU 6 AOÛT 2014

L'An deux mil quatorze, le six août, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 28 juillet 2014
Date d'affichage : 28 juillet 2014
Nombre de conseillers en exercice 15
présents 12
votants 14

Étaient présents : Mesdames DURAND, FRAPIER, NIEPCERON et TERRENERE.
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, HÉROUX, LE TERRIEN, TARTARET et TURMINEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BERANGER, DECAUX et SOLLIER, Monsieur DESJONQUERES.

Procurations : Madame Alexandra SOLLIER donne procuration à Monsieur Stéphane BOURSE.
Monsieur Arnaud TURMINEL donne procuration à Monsieur Christophe TARTARET.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURSE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de conseil municipal du 9 juillet 2014.

I – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION A LA CRESSONNIÈRE

Monsieur le Maire expose que la Commission d'Appel d'offres réunie le 1^{er} août 2014 a procédé à l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour les travaux de réalisation d'une station d'épuration au lieu-dit "La Cressonnière". Ce marché fait l'objet des deux lots suivants.

LOT N° 1 : STATION D'EPURATION :

Il donne rapport de l'analyse des différentes offres établie par le bureau d'Etudes INFRASTRUCTURES CONCEPT. Deux entreprises ont répondu pour le premier lot. Il indique que le groupement d'entreprises MSE / VOISIN de CINQ-MARS-LA-PILE se révèle le mieux disant sur les critères de prix et de valeur technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte les conclusions de la Commission d'Appel d'offres en date du 1^{er} août 2014, et retient l'offre du groupement d'entreprises MSE / VOISIN, de CINQ-MARS-LA-PILE pour un montant suivant de **1 006 315 € H.T. soit 1 207 578.00 T.T.C.**

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et tous documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

LOT N° 2 : CANALISATION DE REFOULEMENT :

Pour le second lot, Il indique que 11 entreprises ont répondu. Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la société CANA OUEST, de NEUVILLE SUR SARTHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte les conclusions de la Commission d'Appel d'offres en date du 1^{er} août 2014, et retient l'offre du groupement de la société CANA OUEST, de NEUVILLE SUR SARTHE pour un montant de **85 145.50 € H.T. soit 102 174.60 € T.T.C.**

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et tous documents à intervenir se rapportant à ce dossier.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'UN PRÊT BANCAIRE

M. ROBERT informe que la construction de cette station impliquera un dépôt de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, en conséquence, M. le maire à signer la demande de permis de construire de ce projet afin de le déposer le plus rapidement possible en mairie, pour instruction.

Il rappelle qu'une partie du financement de cet investissement est prévu au B.P, avec un recours à l'emprunt.

II – QUESTIONS DIVERSES

1° - Pour information

- Naissance de Victor, 3ème enfant de Ludivine et Martin BODIN.
- Fête des agriculteurs à Neuillé-Pont-Pierre, le 30 Août 2014.

Affiché le 22 septembre 2014

Clôture de la séance à 22 h 00.